

JOURNÉE DE FORMATION

Offerte par la Direction de l'évaluation foncière du MAMROT, en collaboration avec l'AEMQ

SUJET : La mise au rôle des biens immobiliers industriels au Québec

INVITATION : En plus des membres de l'OEAQ, de l'AEMQ et de L'ATEFQ, cette formation est offerte à toute personne (conseiller juridique, gestionnaire municipal, etc.) ayant un intérêt pour le sujet traité

OÙ ET QUAND :

> **Région de Québec**

Mercredi, le 30 novembre 2011

Hôtel Plaza (salle Carmen)

3031, boulevard Laurier

Québec (Québec)

> **Région de Montréal**

Vendredi, le 2 décembre 2011

Hôtel Hilton de Laval (salle Tétreault)

2225, autoroute des Laurentides

Laval (Québec)

OBJECTIFS DE LA FORMATION (6 heures)

- Uniformiser la compréhension des concepts inhérents à l'article 65 (LFM);
- Expliquer les nouvelles règles instaurées par le projet de loi 13 et prenant effet à compter de 2012, ainsi que leur application avec l'édition 2011 du Manuel d'évaluation foncière du Québec (MEFQ);
- Promouvoir l'usage du guide d'application du MAMROT comme support aux décisions.

NOTE : Le guide d'application de l'article 65 (LFM), actualisé par le MAMROT, sera remis à chaque participant et servira de support principal à la formation

PERSONNES RESSOURCES :

- > Julie Laflamme, É.A., Direction de l'évaluation foncière - MAMROT
- > Alain Raby, É.A., Direction de l'évaluation foncière - MAMROT
- > Richard Chabot, É.A., Évimbec Ltée

